

Délibération n°260070

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jessica PUECH, Bruno VICTORIA, Jean-Pierre TORAN, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Marc NADAL, Alexis BRU, Florence PORTRA, Nadia BOUALAM, Pascal BOUZIGUES, Cyrielle POSADAS, Arnaud ESPIÉ, Laura SAPONARO, Clément HOLIÉ, Jennyfer BONENFANT

Absent (excusés) : Jean-Charles BALARDY (pouvoir donné à Cyrielle POSADAS), Céline KUNTZMANN, (pouvoir donné à Gérard POUJADE)

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Date de la Convocation : le 22 septembre 2026 / **Date d’Affichage** : le 22 septembre 2026 / **Date de mise en ligne de la délibération** : le 30 septembre 2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ prochain à la retraite d'un agent occupant un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet, affecté au service des Ateliers Municipaux sur un poste polyvalent (réparation et entretien des bâtiments, préparation et entretien des espaces verts, interventions diverses durant les temps d'astreintes...) avec une radiation des effectifs prévue avant la fin de l'année 2026 ;

Considérant l'organisation actuelle du service et la nécessité de maintenir son bon fonctionnement ;

Le Maire propose à l'assemblée, à compter du 1^{er} janvier 2027, la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps complet affecté au service des Ateliers Municipaux sur un poste aux fonctions polyvalentes (réparation et entretien des bâtiments, préparation et entretien des espaces verts, interventions diverses durant les temps d'astreintes...)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

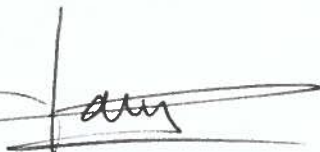
- de créer, à compter du 1er janvier 2027, un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps complet
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges correspondantes.

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 28 septembre 2026

**Le Maire,
Gérard POUJADE**




**La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

de sa transmission en Préfecture le :

de sa publication/de sa notification le :

